

## Démarche pour une commande de carte d'identité pour un enfant mineur

Situation familiale	Présence requise avec l'enfant	Documents à présenter
Parents mariés	Les deux parents ou l'un des deux parents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certificat de famille</li> <li>- Document d'identité de l'un des deux parents</li> </ul>
Parents séparés	Les deux parents ou l'un des deux parents avec une procuration et copie du document d'identité du parent absent	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certificat de famille</li> <li>- Document d'identité du parent présent</li> <li>- Copie du document d'identité du parent absent (ou document de séparation avec mention du droit de garde)</li> </ul>
Parents divorcés	<p>Si la garde de l'enfant est avec l'autorité parentale pour un seul des parents, le parent concerné doit être présent.</p> <p>Si la garde de l'enfant est conjointe, présence des deux parents ou de l'un des deux parents muni d'une procuration et d'une copie du document d'identité du parent absent</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jugement de divorce définitif et exécutoire avec mention de l'autorité parentale</li> </ul>
Parents pacsés	Les deux parents ou l'un deux muni d'une procuration et d'une copie du document d'identité du parent absent	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certificat de famille</li> </ul>
Parents en concubinage	La mère de l'enfant ou du père de l'enfant avec une procuration de la mère et une copie de son document d'identité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acte d'origine de la mère</li> </ul>
Parents mineurs	La mère de l'enfant et du représentant légal de la mère	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certificat de famille</li> <li>- Document d'identité de la mère et du représentant légal de la mère</li> </ul>